

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

OIC/CFM-35/2008/DW/RES-FINAL

Original : Arabe

**RESOLUTIONS  
SUR  
LES ACTIVITES DE LA DAWA  
ET LA REACTIVATION DU COMITE  
DE COORDINATION DE L'ACTION  
ISLAMIQUE COMMUNE  
ADOPTÉES A LA  
35<sup>EME</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ETRANGERES**

*(Session de la prospérité et du développement)*

**KAMPALA, REPUBLIQUE D'UGANDA  
14-16 DJOUMADAH AL THANIA 1429 H  
18 - 20 JUIN 2008**

## INDEX

No	Sujet	Pages
1	Résolution N° 1/35-DW sur le Comité de coordination de l'Action islamique commune	3
2	Résolution N° 2/35-DW sur l'étude des défis multiformes auxquels est confrontée la Oummah islamique au cours du 21 <sup>ème</sup> siècle	5
3	Résolution N° 3/35-DW sur les activités de la Dawa et tenue davantage de symposiums en vue de rectifier l'image de la civilisation musulmane dans le monde extérieur	7
4	Résolution N° 4/35-DW sur la Stratégie de l'action islamique commune dans le domaine de la Dawa et sur le mécanisme de sa mise en œuvre	8
5	Résolution N° 5/35-DW sur l'initiation des fidèles aux rites du pèlerinage et aux autres actions du culte	10

**RESOLUTION N°1/35-DW**  
**SUR**  
**LE COMITE DE COORDINATION DE L’ACTION ISLAMIQUE COMMUNE**  
**DANS LE DOMAINE DE LA DA’AWA**

*La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la Prospérité et du Développement), tenue à Kampala - République d’Ouganda du 14 au 16 Joumada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;*

**Se référant** aux dispositions de la Charte de l’Organisation de la conférence islamique ;

**Rappelant** les résolutions adoptées par les différentes sessions de la Conférence islamique au sommet et de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères, notamment la 10<sup>e</sup> session du Sommet islamique, tenue à Putrajaya, en Malaisie les 20 et 21 chaaban 1424 H (les 16 et 17 octobre 2003), la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, tenue à Makkah al-Moukaramah, les 5 et 6 Dhul Qaada 1426 H (6 et 7 décembre 2005) ;

**Prenant note** de la résolution no. 11/DW-IS adoptée par la Conférence islamique au Sommet, à sa 11<sup>ème</sup> session tenue à Dakar en République du Sénégal les 6 et 7 rabioul awal 1429H (les 13 et 14 mars 2008), sur la formation d’un Groupe de Travail chargé de concevoir un plan d’action pour les questions contenues dans le Programme d’Action décennal, en vue d’explicitier le rôle des organisations et institutions islamiques dans le domaine de la dawa et du secours ;

**Rappelant** la résolution n° 1/34-C de la 34<sup>e</sup> session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères sur les activités de la Dawa, tenue à Islamabad, en République islamique du Pakistan, du 28 au 30 rabioul thani 1428 H (15-17 mai 2007);

**Ayant pris connaissance** du rapport du Secrétaire général sur le sujet,

1. **RECOMMANDE** à toutes les organisations islamiques et les institutions de la société civile des Etats membres de coopérer avec le Comité de coordination de l’Action islamique commune pour promouvoir la solidarité et conjuguer les efforts en vue de défendre les causes islamiques.
2. **RECOMMANDE** à toutes les organisations islamiques de créer des projets communs dans le cadre du Comité de coordination de l’Action islamique commune en vue de promouvoir le développement des communautés musulmanes, notamment dans les domaines de l’éducation des sciences et de la culture.
3. **SOULIGNE** l’importance de renforcer le mécanisme de coordination entre les organisations membres pour éviter le double usage et la contradiction des efforts.
4. **APPELLE** le Groupe de Travail sur la conception d’un plan d’action pour les questions contenues dans le Programme d’Action décennal à poursuivre son action en vue d’explicitier le rôle des organisations et des institutions islamiques dans le domaine de la Dawa et du secours.

5. **EXPRIME** ses remerciements au Forum mondial de la jeunesse islamique pour avoir abrité les travaux du Groupe d'experts.
6. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 36e session du Conseil islamique des Ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTION N°2/35-DW**  
**SUR**  
**L'ETUDE DES DEFIS MULTIFORMES AUXQUELS EST CONFRONTEE**  
**LA OUMMAH ISLAMIQUE AU COURS DU 21EME SIECLE**

*La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la Prospérité et du Développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Jomada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;*

**Se référant** aux dispositions de la Charte de l'Organisation de la conférence islamique ;

**Rappelant** les résolutions adoptées par les différentes sessions de la Conférence islamique au sommet et de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères, et notamment la 10<sup>e</sup> session du Sommet islamique, tenue à Putrajaya, en Malaisie les 20 et 21 chaaban 1424 H (les 16 et 17 octobre 2003 et la 11<sup>e</sup> session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Dakar en République du Sénégal, les 6 et 7 rabioul al-awal 1429 H (13 et 14 mars 2008) qui « *demande au groupe d'experts chargé du suivi du parachèvement de l'étude des défis auxquels fait face la Oummah islamique au 21<sup>ème</sup> siècle, d'œuvrer davantage à relever ces défis, à faire barrage aux campagnes de dénigrement, à dissiper les malentendus et à présenter l'image véritable de l'Islam* » ;

**Rappelant** la résolution n° 1/34-C de la 34<sup>e</sup> session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères sur l'examen des multiples aspects des défis auxquels la Oummah se trouve confrontée au XXI<sup>e</sup> siècle, tenue à Islamabad, en République islamique du Pakistan, du 28 au 30 rabioul thani 1428 H (15-17 mai 2007);

**Rappelant;**

**Se référant** à la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Makkah al-Moukaramah les 5 et 6 Dhul Qaada 1426 H (6 et 7 décembre 2005),

**Ayant pris connaissance** du rapport du Secrétaire général sur le sujet,

1. **SOULIGNE** la nécessité de poursuivre l'examen des défis auxquels fait face la Oummah islamique et des voies et moyens de les relever, avec le concours d'un certain nombre d'experts spécialisés dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de l'enseignement et de l'information, ainsi que dans d'autres secteurs.
2. **RECOMMANDE** au Comité d'experts d'examiner un certain nombre de questions dont en premier celles de la mondialisation, du défi idéologique et psychologique ainsi que celles relatives à la modernité, à la laïcité, à la culture et à l'éducation.
3. **INVITE** le Comité à élargir le champ du discours portant sur la civilisation aux diverses couches de la Oummah islamique en les

sensibilisant quant à leurs responsabilités face aux défis et à la nécessité de trouver les solutions possibles pouvant permettre à la Oumma islamique de jouer pleinement son rôle culturel.

4. **ADRESSE** ses remerciements aux institutions islamiques ayant abrité les travaux du Comité d'experts chargé de l'examen des défis du XXI<sup>e</sup> siècle, et **INVITE** les autres institutions islamiques à organiser à leur tour des réunions dudit Comité en vue de concevoir une méthodologie afin de relever ces défis dont le caractère changeant appelle une flexibilité et une prise de conscience permanentes.
5. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 36<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTION N°3/35- DW**  
**SUR LES ACTIVITES DE LA DA’AWA POUR LA TENUE DE PLUS**  
**DE SYMPOSIUMS EN VUE DE RECTIFIER L’IMAGE**  
**DE LA CIVILISATION MUSULMANE DANS LE MONDE EXTERIEUR**

*La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la Prospérité et du Développement), tenue à Kampala - République d’Ouganda du 14 au 16 Joumada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;*

**Se référant** aux dispositions de la Charte de l’Organisation de la conférence islamique ;

**Rappelant** les différentes résolutions de la Conférence islamique au sommet relatives aux activités de la Dawa et à la réactivation du Comité de coordination de l’action islamique commune, notamment la résolution n° 1/11-DW(IS) prise à sa 11<sup>e</sup> session tenue à Dakar, République du Sénégal, les 6 et 7 rabioul al-awal 1429 H (13 et 14 mars 2008) qui chargent le Secrétaire général de l’OCI d’œuvrer pour la tenue de plus de colloques sur la Da’awa et la culture islamiques.

**Rappelant** la résolution n° 4/34-C de la 34<sup>e</sup> session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères sur les activités de la Da’awa, tenue à Islamabad, en République islamique du Pakistan, du 28 au 30 rabioul thani 1428 H (15-17 mai 2007);

**Rappelant** les résolutions islamiques concernant la tenue de plus colloques sur la Da’awa et la culture islamique, eu égard à l’impact positif des précédents colloques ayant contribué à corriger l’image de la civilisation musulmane et à la réfutation des allégations tendancieuses dirigées contre l’Islam et la civilisation musulmane ;

**Ayant pris connaissance** du rapport du Secrétaire général ;

1. **LANCE UN APPEL** en vue d’organiser d’autres symposiums sur la Culture et la Da’awa.
2. **ADRESSE** ses remerciements au Fonds de solidarité islamique, à la Banque islamique de développement, au ministère des Affaires islamiques, des waqfs, de la Da’awa et de l’orientation religieuse du Royaume d’Arabie Saoudite, à l’Association Mondiale de la Da’awa islamique, à la Fondation islamique internationale de bienfaisance, au Forum mondial de la Jeunesse islamique, ainsi qu’aux autres institutions islamiques pour leur contribution matérielle précieuse à la tenue des symposiums islamiques organisés par l’OCI.
3. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d’en faire rapport à la 36<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTION N°4/35-DW**  
**SUR**  
**LA STRATEGIE DE L'ACTION ISLAMIQUE COMMUNE**  
**DANS LE DOMAINE DE LA DA'AWA ET LE MECANISME**  
**DE SA MISE EN ŒUVRE**

*La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la Prospérité et du Développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Joumada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;*

**Se référant** aux dispositions de la Charte de l'Organisation de la conférence islamique ;

**Rappelant** les résolutions adoptées par les différentes sessions de la Conférence islamique au sommet, notamment la 10<sup>e</sup>, tenue à Putrajaya, en Malaisie les 20 et 21 chaaban 1424 H (les 16 et 17 octobre 2003), la 3<sup>ème</sup> extraordinaire, tenue à Makkah al-Moukaramah, les 5 et 6 Dhul Qaada 1426 H (6 et 7 décembre 2005) et la 11<sup>e</sup>, tenue à Dakar en République du Sénégal, les 6 et 7 rabioul al-awal 1429 H (13 et 14 mars 2008) ;

**Rappelant** la Déclaration de Dakar adoptée par la 6<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au sommet qui stipule : «l'engagement de dirigeants de la Oummah islamique à permettre à l'Organisation de la conférence islamique de promouvoir, de soutenir et de coordonner les efforts de la Da'awa islamique, de développer les programmes d'enseignement et de formation et de diffuser les enseignements de l'Islam à travers le monde dans le cadre de la coopération entre les Etats et le respect de leur souveraineté, et ce, dans le but de renforcer les valeurs islamiques» ;

**S'inspirant** des précédentes résolutions islamiques ;

**Rappelant** la résolution n° 1/34-C de la 34<sup>e</sup> session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, tenue à Islamabad, en République islamique du Pakistan, du 28 au 30 rabioul thani 1428 H (15-17 mai 2007), sur l'accord relatif à l'élaboration de la stratégie de la Da'awa islamique conformément au contenu de la stratégie culturelle adoptée par la 6<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au sommet ;

**Ayant pris connaissance** du rapport du Secrétaire général sur cette question;

1. **DEMANDE** aux Etats membres de prendre les dispositions nécessaires pour intégrer la stratégie de l'action islamique commune dans le domaine de la Da'awa dans leurs politiques nationales mises en œuvre par dans les différents domaines de l'enseignement, de l'éducation ainsi que de la Da'awa islamique et autres, en tant que base d'inspiration pour l'action islamique commune.
2. **INVITE** le Secrétaire général à mener des contacts directs avec les Ministres des Waqfs, de l'éducation et de l'enseignement des Etats membres pour les exhorter à tirer nécessairement profit de la stratégie et à la diffuser au niveau des imams des mosquées et des directeurs des centres islamiques relevant des ministères des Waqfs des Etats membres.



3. **PRIE** les Etats membres de bien vouloir coordonner les efforts de la Da'awa islamique par le biais des Ministres des Waqfs et ce, en vue de mettre en application la stratégie de l'action islamique commune dans le domaine de la Da'awa.
4. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 36e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTION N°5/35-DW**  
**SUR**  
**L'INITIATION DES PELERINS AUX RITES DU PELERINAGE**  
**ET AUX AUTRES ACTIONS DU CULTE**

*La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la Prospérité et du Développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Jomada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;*

**Se référant** aux dispositions de la Charte de l'Organisation de la conférence islamique ;

**Rappelant** les résolutions adoptées par les différentes sessions de la Conférence islamique au sommet et au niveau des Ministres des Affaires étrangères, notamment la 10<sup>e</sup> session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Putrajaya, en Malaisie les 20 et 21 chaaban 1424 H (les 16 et 17 octobre 2003) ;

**Rappelant** la résolution n° 3/34-C de la 34<sup>e</sup> session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, tenue à Islamabad, en République islamique du Pakistan, du 28 au 30 rabioul thani 1428 H (15-17 mai 2007, sur les activités de la Da'awa, et appelant à initier les pèlerins aux rites du Pèlerinage avant leur arrivée sur les Lieux Saints pour l'accomplissement de leur devoir religieux.

**Rappelant en outre** les résolutions pertinentes des conférences islamiques ;

**Ayant pris connaissance** du rapport du Secrétaire général ;

1. **INVITE** les centres islamiques et les centres de la Da'awa à initier les pèlerins aux actes du pèlerinage et aux autres actions du culte avant leur arrivée aux Lieux Saints de l'Islam.
2. **ADRESSE** ses remerciements aux pays membres qui initient leurs pèlerins aux actes du pèlerinage avant leur arrivée aux Lieux Saints de l'Islam et **INVITE** les autres pays à faire de même en s'appuyant sur les autorités compétentes.
3. **INVITE** les Etats membres qui assurent l'initiation de leurs pèlerins aux rites du pèlerinage à informer le Secrétariat général des mesures qu'ils ont prises à cette fin pour lui permettre de les communiquer à tous les Etats membres en vue d'en tirer profit.
4. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 36<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.